

Coronavirus (COVID-19)

Québec, le 15 mars 2020

AU PERSONNEL DE LA SANTÉ, DES SERVICES SOCIAUX ET DES SERVICES ESSENTIELS

Au cours des derniers jours, le premier ministre du Québec l'a rappelé à plusieurs reprises : vous êtes les anges gardiens de la population. Cette formule témoigne de l'importance du rôle que vous jouez dans la lutte contre la propagation de la COVID-19 et la prise en charge des personnes.

Ainsi, pour assurer la continuité des services que vous offrez aux Québécoises et aux Québécois, des services de garde pourront accueillir vos enfants de 0 à 13 ans, et ce, à compter du lundi 16 mars.

Pour les employés dont les enfants fréquentent déjà un service de garde, ils peuvent continuer de l'utiliser selon l'horaire et les conditions habituels.

Pour les enfants de 0 à 5 ans qui n'occupent pas une place dans un service de garde reconnu, vous pourrez obtenir une place dans un service de garde pour la période visée par l'état d'urgence sanitaire. Vous pouvez consulter le [localisateur](#) des services de garde (www.mfa.gouv.qc.ca) pour trouver les coordonnées des services offerts dans votre localité ou encore téléphonez au 1 855 336-8568 pour avoir plus d'informations.

Par ailleurs, les enfants de 4 à 13 ans pourront être accueillis dans les services de garde d'urgence ouverts dans les écoles situées près des établissements de soins de santé. Si vous avez besoin de ces services, vous trouverez toute l'information sur Quebec.ca/coronavirus.

Vous n'aurez pas à déboursier pour l'utilisation de ces services puisque les coûts de cette opération seront assumés par le gouvernement du Québec.

Nous vous remercions de votre précieuse participation à cet effort collectif pour assurer la santé et la sécurité de la population québécoise.